

## Aménagement des berges de la Gampille en aval de la RN88



**Type** : Maîtrise d'œuvre

**Montant de l'étude** : 16 800 €HT (part propre)

**Maître d'ouvrage** : Saint-Etienne Métropole

**Montant des travaux** : 400 000 € HT (estimatif)

**Groupement** : PVI (mandataire), HTV

**Date** : 2012 - 2014

### Présentation de l'opération :

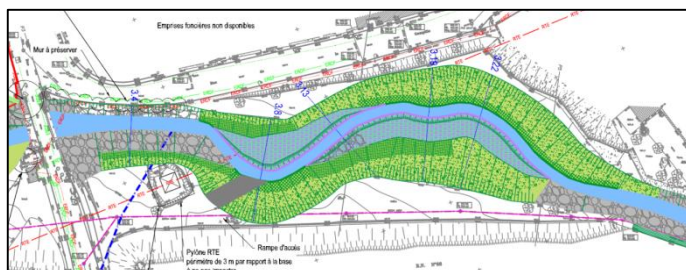
Lors de la création de la RN88 en 2X2 voies, la Gampille a subi des modifications de son tracé, de son gabarit et des remblaiements de son lit majeur. Il en résulte des inondations en aval, au niveau d'un quartier résidentiel.

Le Contrat de Rivière Ondaine a donc prévu le réaménagement de ce cours d'eau nécessitant un recalibrage afin de supprimer les inondations des zones urbanisées jusqu'à une crue de fréquence de retour centennale, de renaturer le lit et les berges ainsi que de les mettre en valeur du point de vue paysager et récréatifs. Le programme des travaux, établi sur la base d'une étude hydraulique, définit le gabarit projet.

Compte tenu du contexte foncier, faisant apparaître du terrain sous maîtrise communale sur une partie du linéaire, **Riparia a proposé un aménagement légèrement plus ambitieux, à savoir un reméandrage du tracé afin de favoriser une renaturation écomorphologique du lit mineur** (en cours de validation). Le projet tient compte de fortes contraintes de réseaux (pylône, EU, RN88), d'une puissance importante du cours d'eau et du contexte foncier (terrains privé, présence de terrains de boules).

### Éléments de missions :

- ✓ Maîtrise d'œuvre complète : avant-projet, projet, ACT, DET, AOR.
- ✓ Rédaction des dossiers réglementaire : dossier d'autorisation Loi sur l'eau et DUP



Amont



Aval



Avant

Après



## Certificat de capacité

Désignation de la prestation

Aménagement des berges de la Gampille en aval de la RN88

- Mission complète de maîtrise d'œuvre
- Elaboration des dossiers réglementaires : dossier de demande d'autorisation Code de l'environnement et DUP

Montant de la prestation : 16 800 € HT

Date de réalisation : 2009-2010

Certificat :

Le signataire certifie que RIPARIA a exécuté les prestations ci-dessus suivant les règles de l'art et que leur règlement n'a donné lieu à aucune difficulté.

Appréciation particulière :

*Travail complémentaire et efficace avec les autres cohabitants. Bonne prise en compte du besoin et force de propositions.*

Maître d'ouvrage :

Saint-Etienne Métropole  
2, Avenue Gruner - Cs 80257  
42 006 Saint-Etienne Cedex 1  
Tél : 04 77 49 74 36

Contacts : Jean-Marc Pardo et Niall Doran

Identité, signature et cachet du signataire :

Jean-Marc PARDO, chargé de mission  
rivière

Fait à SAINT-ETIENNE, le 4 janvier 2010



SAINT-ETIENNE  
metropole